Fontainebleau-Avon

Conformité des travaux du carrefour Roosevelt : on avance !

Le début de polémique a finalement débouché sur une coopération entre l'association de défense des handicapés « Mobilité réduite » et la communauté de communes. Explications.

C'est assez rare pour le signaler : sur le dossier de la conformité à la loi sur le handicap des travaux du carrefour Roosevelt et du Touring Club menés par la communauté de communes, le début de polémique semble avoir laissé place à une collaboration fructueuse.

Dans notre édition du 26 octobre, nous nous faisions l'écho du « coup de queule » de Mobilité Réduite concernant ce chantier. L'association avait relevé par moins de « quatre infractions flagrantes » sur 39 points du carrefour, entre obstacles qui gênent la traversée ou l'absence de contrastes visuels et de repères podtactiles aux différents passages piétons. Et si la première réponse des services de la CCFA publiée dans nos colonnes n'avait pas convaincu l'association, l'évolution du dossier semble aller dans le bon sens. Michel Royere, président de l'association, a en effet été reçu mercredi par le directeur des services techniques Gérard Moisan pour aborder les différents points de désaccord. « Notre discussion a été fructueuse, et c'est une première satisfaction pour les handicapés, nous dit M. Royere. Différents thèmes ont été abordés, et il se trouve que contrairement à ce qui été annoncé dans différents bulletins d'information communaux ou intercommunaux, les tra-



La traversée du carrefour du Touring Club a toujours été périlleuse pour les piétons. Et encore plus pour les handicapés.

vaux ne sont à ce jour pas complètement terminés. En effet, il reste encore des actions importantes à mener ».

Utile et positif

Parmi ces travaux à terminer, on retrouve le déplacement de l'armoire électrique devant la vitrine du magasin « Au Rocher d'Avon » et donc la réfection de ce trottoir (aujourd'hui couvert de gravillons), le trottoir devant le chantier Cogedim et le surbaissement du trottoir au passage piéton de la rue Charles Lefebvre. La proposition de l'association de déplacer le

« stop », toujours encombré par les voitures, a même été mise à l'étude. De quoi rassurer M. Royere, qui salue au passage les avancées concrètes. Un prochain rendez-vous a été fixé pour faire le point sur l'avancée des travaux et évoquer ceux du pôle gare. « Conformément à la loi »handicap« , tout doit être accessible aux personnes en situation de handicap et à mobilité réduite dans 61 mois ! Il y a énormément de travail à accomplir de la part des collectivités territoriales mais aussi de la part des commerces et entreprises recevant du public,

conclut-il. Fidèle à notre principe qui est de vérifier si les personnes en situation de handicap peuvent stationner convenablement et accéder facilement aux lieux publics, notre association reste très vigilante et fera en sorte que la loi soit respectée: Sur Fontainebleau-Avon, notre association n'hésitera pas à proposer à la CCFA son expertise en la matière et ce, dans le but d'une coopération utile et positive ».

Pour contacter l'association : 09.50.10.95.33, mobilitereduite@gmail.com.

Y. V